



LEVÉE DES MESURES D'HYGIENE POUR LES PATIENTS « POST COVID »

1. Objet / objectif / domaine d'application

Description de la conduite à tenir pour la sortie de l'isolement des patients ayant été infectés par le SARS-CoV-2.

Concerne tous les secteurs de soins.

2. Durée des précautions complémentaires

| | PHASE COVID-19 : Précautions Covid-19 | PHASE POST COVID-19 : Précautions contact-gouttelettes |
|--|--|---|
| Patient non immunodéprimé | Pendant 8 jours à partir du début des symptômes ou du dépistage positif (si asymptomatique) dont 48h sans fièvre et une amélioration des signes cliniques (à l'exclusion de la toux persistante). | Jusqu'au 14^{ème} jour (pendant 6 jours) |
| Patient immunodéprimé ou forme réanimatoire | Pendant 10 jours à partir du début des symptômes ou du dépistage positif dont 48h sans fièvre | Jusqu'au 24^{ème} jour (pendant 14 jours) |

La levée les précautions complémentaires pourra s'effectuer à l'issue de la phase « post-COVID ».

Les dispositions décrites ci-dessus sont susceptibles d'évoluer selon l'état des connaissances.

3. Documents de référence / associés

- Avis du Haut Conseil de la Santé Publique
- Ministère de la santé
- Avis de la Société Française d'Hygiène Hospitalière SF2H
- Recommandations du COREB